

# Sélection d'article sur la politique suisse

Requête	<b>24.04.2024</b>
Thème	<b>Sans restriction</b>
Mot-clés	<b>Politique à l'égard des étrangers</b>
Acteurs	<b>Häsler, Christine (gp/verts, BE) NR/CN</b>
Type de processus	<b>Sans restriction</b>
Date	<b>01.01.1989 - 01.01.2019</b>

# Imprimer

## Éditeur

Année Politique Suisse  
Institut für Politikwissenschaft  
Universität Bern  
Fabrikstrasse 8  
CH-3012 Bern  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss)

## Contributions de

Guignard, Sophie

## Citations préféré

Guignard, Sophie 2024. *Sélection d'article sur la politique suisse: Politique à l'égard des étrangers, 2017*. Bern: Année Politique Suisse, Institut de science politique, Université de Berne. [www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss). téléchargé le 24.04.2024.

# Sommaire

<b>Chronique générale</b>	1
<b>Politique sociale</b>	1
Groupes sociaux	1
Politique à l'égard des étrangers	1

# Abréviations

---

# Chronique générale

## Politique sociale

### Groupes sociaux

#### Politique à l'égard des étrangers

**POSTULAT**  
DATE: 15.12.2017  
SOPHIE GUIGNARD

Le Conseil national a rejeté en décembre 2017 un postulat de la députée Häsler (verts, BE) intitulé: **Regroupement familial. Critères favorisant l'intégration.** L'écologiste estime que les critères actuels du regroupement familial, à savoir indépendance financière, volonté de s'intégrer économiquement et socialement, bien qu'ils poursuivent le but de favoriser l'intégration des personnes étrangères, risquent au contraire d'être dissuasifs. En effet, elle estime que le souci pour ses proches résidant encore dans un pays en guerre où se trouvant en situation précaire peut avoir des effets néfastes sur la santé mentale et psychique, ce qui risque d'entraîner des frais médicaux et d'aide sociale. Elle demande alors au Conseil fédéral un rapport sur des critères de regroupement familial qui n'auraient pas ces effets pouvant rendre plus difficile l'intégration des personnes étrangères ou requérantes d'asile. Suivant l'avis du Conseil fédéral, la chambre basse a rejeté l'objet à l'unanimité.<sup>1</sup>

---

1) BO CN, 2017, p. 2188